

Tinchebray, le 15 mai 2018

Aux Parents d'élèves de 3^e

Le principal
Frédéric Chambon

Objet : Procédures d'orientation et modalités d'affectation

Madame, Monsieur,

Téléphone
02 33 66 62 33

Mél.
frederic.chambon
@ac-caen.fr

ce.0610042p
@ac-caen.fr

2 boulevard du Nord
61800 TINCHEBRAY

ORIENTATION

Nous sommes dans la dernière phase de la procédure d'orientation après la 3^e. La fiche de dialogue vous est remise ce jour et **doit impérativement être rendue complétée et signée au professeur principal pour le 31 mai 2018**. J'attire vivement votre attention sur le fait que tout retard dans la remise des documents peut dorénavant avoir des conséquences très importantes.

Je vous indique ci-dessous les étapes de la dernière phase d'orientation après la 3^e :

- **Troisième trimestre :**
 - Vous complétez le cadre « Choix définitifs » (p.2) et remettez la fiche au professeur principal **pour le 31 mai 2018**
 - **Le conseil de classe (4 juin 2018)** examine votre demande et formule une proposition
 - Vous remplissez le dernier cadre p.3 et remettez la fiche au professeur principal **pour le 8 juin dernière limite**. {Attention : délai très court}
 - **Cas 1** : la proposition du conseil de classe est conforme à votre demande : elle devient décision d'orientation
 - **Cas 2** : la proposition du conseil de classe ne concorde pas avec votre demande : vous prenez contact avec moi dès le lendemain du conseil de classe pour convenir d'un rendez-vous.

(A titre d'information : les commissions d'appel sont prévues le lundi 19 juin)

AFFECTATION (cas général)

Les calendriers (fixés par les instances académiques et départementales) sont extrêmement contraints pour la raison suivante : la procédure d'orientation s'accompagne d'**une procédure d'affectation** dans un lycée (en fonction de la sectorisation et de la décision d'orientation) et **au-delà du 11 juin, aucune modification n'est possible quant à l'affectation, à savoir la formation ET le lycée demandés.**

Je vous remets donc en même temps que la fiche de dialogue, une fiche intitulée « Fiche de vœux de la famille : affectation post-troisième ». **Cette fiche doit nous**

être remise en même temps que la fiche de dialogue, soit pour le 25 mai (les vœux que vous formulez pour l'affectation doivent être en cohérence avec les souhaits d'orientation inscrits sur la fiche de dialogue).

Le guide ONISEP « Après la 3^è », qui a été remis à votre enfant en janvier, ainsi que le complément distribué en mars, contiennent toutes les informations sur les formations dispensées dans les établissements publics et privés de l'académie et peuvent vous être très utiles, mais n'hésitez pas à me contacter si vous avez le moindre doute ou la moindre question.

Les enjeux sont importants, les procédures sont parfois complexes et la lecture des documents peut être fastidieuse : professeurs principaux, COP, CPE et moi-même sommes à votre disposition pour vous conseiller et répondre à vos questions.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

F CHAMBON

Frédéric CHAMBON
Principal



Documents joints :

- Fiche de dialogue (à remettre pour le 31 mai)
- Fiche de vœux d'affectation (à remettre pour le 31 mai)



Je profite de ce courrier pour signaler à ceux d'entre vous qui n'auraient pas remis le dossier que **la campagne de bourses nationales de lycée sera définitivement close le 20 juin** (aucun dossier déposé au-delà de cette date ne sera traité). Vous pouvez vérifier votre éligibilité sur le site du Ministère de l'Education nationale (<http://www.education.gouv.fr>)

Tous les liens sont disponibles sur le site du collège : <http://collegetinchebray.fr>

A remettre au professeur principal pour le jeudi 24 mai

Orientation – affectation post 3^è – Rentrée 2018

Je soussigné(e), responsable légal(e) de l'élève de la classe de reconnais avoir été destinataire des documents suivants :

- courrier de M CHAMBON
- fiche de dialogue
- fiche de vœux d'affectation
- la notice complémentaire

Date

Signature

CAS 1 : Décision d'orientation en 2^{de} générale et technologique

Possibilité de formuler **6 vœux maximum**
un vœu = une formation dans un établissement

Chaque lycée possède une aire de recrutement : le collège Albert Camus est dans l'aire de recrutement du lycée Guéhenno de Flers. Sauf si votre domicile est dans l'aire de recrutement d'un autre lycée, **vous devez donc impérativement formuler parmi vos vœux le vœu « générique » suivant :**

« 2^{de} GT avec des enseignements d'exploration non régulés au lycée Guéhenno de Flers ».

Si le lycée de secteur déterminé par votre domicile est un autre établissement, vous devez formuler un vœu générique dans l'établissement concerné.

Précision concernant les enseignements d'exploration (EE)

- le choix des EE ne détermine en rien l'orientation après la 2^{de} : **l'accès en classe de 1^{ère} n'est pas conditionné par le choix de tel ou tel EE. Il est donc recommandé à l'élève de faire son choix en fonction de ses centres d'intérêt et/ou des domaines qu'il a envie de découvrir.**
- sauf cas particulier (ex : enseignement d'exploration EPS), **votre enfant choisit deux EE d'1h30 chacun par semaine. L'un des deux EE doit obligatoirement être dans le domaine de l'économie : Sciences Economiques et Sociales (SES) ou Principes Fondamentaux de l'Economie et de la Gestion (PFEG).**
Remarque : il est possible dans certains cas d'associer trois enseignements d'exploration. *Le forum des formations et les documents qui lui ont été remis ont apporté à votre enfant toutes les informations nécessaires.*
- Cas particulier de la section euro :** le collège positionne les élèves qui candidatent selon deux critères (niveau de maîtrise de la LV et niveau de maîtrise du domaine 3 du socle « Formation de la personne et du citoyen) et le lycée établit la liste des élèves qu'il recrute en section européenne.

Cas dans lesquels vous pouvez demander une affectation dans un autre lycée public que le lycée de secteur :

- Votre enfant demande un enseignement d'exploration régulé ou contingenté, à savoir : Enseignement d'exploration EPS, Arts du son, Arts du spectacle, Santé et social, Création et culture design.
- Votre enfant demande une affectation en 2^{de} spécifique hôtellerie.
- Vous souhaitez faire une demande de dérogation. Si c'est votre cas, il vous faudra remplir un formulaire qui vous sera remis par le professeur principal : demandez-le dès maintenant. Les motifs de dérogation peuvent être les suivants : situation de handicap, prise en charge médicale, élève boursier, frère ou sœur dans le lycée, proximité du lycée ou parcours particuliers. **Attention :** *toute demande pour un autre motif devra faire l'objet d'un argumentaire écrit qui sera transmis à la direction du collège et sera soumis au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale pour décision.*

Enseignement agricole et enseignement privé sous contrat :

- Vos vœux doivent apparaître sur la fiche, mais vous devez avoir pris contact **avant** avec l'établissement concerné (qui indiquera à la direction académique s'il recrute votre enfant).

CALENDRIER DES PROCEDURES D'AFFECTION

- Fiche de vœux à remettre complétée pour le 31 mai** au professeur principal (avec la fiche de dialogue).
- L'affectation de votre enfant et le dossier d'inscription vous seront remis le vendredi 28 juin** à l'issue des épreuves du DNB, **soit à partir de 12h00**. *Les résultats seront également consultables sur le site de l'académie de Caen à l'aide du N° d'INE et de la date de naissance : <http://www.ac-caen.fr/procedures-et-resultats-de-l'affectation/consultation-des-resultats-par-le-candidat>*
- Inscription dans les lycées à partir du 3 juillet** (dates et modalités communiquées par les établissements) : une procédure de télé-inscription sera possible – les informations à ce sujet vous seront communiquées ultérieurement.

CAS 2 : Décision d'orientation en 1^{ère} année de CAP ou en 2^{de} professionnelle (bac professionnel)

Possibilité de formuler **6 vœux maximum**
un vœu = une formation dans un établissement

Il n'y a pas de sectorisation pour l'entrée en lycée professionnel **MAIS** toutes les formations sont contingentées : le **nombre de places est limité**. L'affectation dans la voie professionnelle est faite en fonction d'un **classement** qui intègre les résultats scolaires de l'élève, les compétences évaluées et l'avis du conseil de classe.

En conséquence, **l'élève n'a pas la garantie d'avoir une place dans la section demandée**.

Il faut donc formuler des demandes dans plusieurs établissements, y compris dans les départements limitrophes.

- **Exemple 1** : votre enfant a choisi une formation : vous formulez des vœux pour la même formation dans plusieurs établissements de l'académie :
 - Vœu 1 : Baccalauréat professionnel Electrotechnique – Lycée Guéhenno Flers
 - Vœu 2 : Baccalauréat professionnel Electrotechnique – Lycée C. Tellier Condé sur Noireau
 - Vœu 3 : Baccalauréat professionnel Electrotechnique – Lycée Gabriel Argentan
 - Vœu 4 : Baccalauréat professionnel Electrotechnique – Lycée Dumont d'Urville Caen→ dans ce cas, votre critère de classement des vœux est l'établissement d'accueil
- **Exemple 2** : votre enfant postule pour deux formations différentes : vous formulez des vœux pour les deux formations dans des établissements différents :
 - Vœu 1 : Baccalauréat professionnel Accueil-Relation Clients et usagers – Lycée Guéhenno Flers
 - Vœu 2 : Baccalauréat professionnel Accueil-Relation Clients et usagers – Lycée Corot Saint-Lô
 - Vœu 3 : Baccalauréat professionnel Commerce – Lycée Guéhenno Flers
 - Vœu 4 : Baccalauréat professionnel Commerce - Lycée Corot Saint-Lô→ dans ce cas, votre classement des vœux dépend de vos priorités (critère formation ou critère établissement).

Quelle que soit la situation, **la formulation et le classement des vœux** doivent faire l'objet d'une réflexion préalable pour déterminer la meilleure stratégie pour votre enfant.

Postuler pour une formation professionnelle suppose souvent d'envisager une scolarité avec internat, compte-tenu de l'éloignement de certains établissements.

La situation géographique et le coût de l'internat ne doivent pas être un obstacle à l'orientation : des aides sont possibles (y compris pour les frais de transports).

Enseignement agricole et enseignement privé sous contrat :

- Vos vœux doivent apparaître sur la fiche, mais vous devez avoir pris contact **avant** avec l'établissement concerné (qui indiquera à la direction académique s'il recrute votre enfant).

Apprentissage :

- Si votre enfant souhaite poursuivre une formation par la voie de l'alternance, vous devez avoir fait les démarches auprès d'un Centre de Formation d'Apprentis (public ou privé) et il est vivement recommandé de **formuler des vœux pour la même formation sous statut scolaire (dans un lycée professionnel)**.

CALENDRIER DES PROCEDURES D'AFFECTION

- **Fiche de vœux à remettre complétée pour le 31 mai** au professeur principal (avec la fiche de dialogue).
- **L'affectation de votre enfant vous sera communiquée le vendredi 30 juin** à l'issue des épreuves du DNB, **sur RDV avec le professeur principal, à partir de 17h**. Les résultats seront également consultables sur le site de l'académie de Caen à l'aide du N° d'INE et de la date de naissance : <http://www.ac-caen.fr/procedures-et-resultats-de-l'affectation/consultation-des-resultats-par-le-candidat>
- **Inscription dans les lycées à partir du 3 juillet** (dates et modalités communiquées par les établissements) : une procédure de télé-inscription sera possible – les informations à ce sujet vous seront communiquées ultérieurement.
- **En cas de non affectation : second tour du 3 au 5 juillet** (formulation de vœux sur places vacantes UNIQUEMENT).